



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 15 septembre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Madame Amalia QUINTON.

Comité Syndical du
15/09/2026

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Décision Modificative n° 1**

Délibération
n° 2026-09-47

Date de convocation :
01/09/2026

Nombre de membres
en exercice : 91
Nombre de membres
présents : 65
Nombre de suffrages
exprimés : 68

VOTE :
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 1

Secrétaire de
séance :
Agathe DEMAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R- 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	97 113.93 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	97 113.93 €	0.00 €
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	550.94 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-63713 : Redevance performance systèmes assainissement collectif	0.00 €	9 609.13 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	550.94 €	9 609.13 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 70611 : Redevance d'assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 609.13 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 609.13 €
R- 7588 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	81 562.99 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	81 562.99 €
Total FONCTIONNEMENT	15 550.94 €	9 609.13 €	97 113.93 €	91 172.12 €
 INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €
D-1068 : Autres réserves	0.00 €	63 522.15 €	0.00 €	0.00 €
R- 1068 : Autres réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	115 391.64 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	63 522.15 €	0.00 €	115 391.64 €
D-2125 : Terrains bâtis	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21562 : Service d'assainissement	0.00 €	21 869.49 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	36 869.49 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	100 391.64 €	15 000.00 €	115 391.64 €
Total Général		94 449.83 €		94 449.83 €

Madame la Présidente explique que la décision modificative n° 1 reprend la modification de l'affectation du résultat telle que prévue dans la délibération n° 2026-09-46 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Libellé	Recettes	Dépenses
75	7588	Autres produits divers – reprise résultat Limons	9 840,70 €	
75	7588	Autres produits divers – reprise résultat Lempty	71 722,29 €	
TOTAL			81 562,99 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Libellé	Recettes	Dépenses
10	1068	Reprise résultat Lempty	18 277,71 €	
10	1068	Reprise résultat Limons		63 522,15 €
10	1068	Affectation complémentaire du résultat 2025 / couverture du besoin de financement lié à la reprise du déficit de Maringues	51 869,49 €	
10	1068	Affectation complémentaire du résultat / couverture du besoin de financement lié à la reprise Lempty + Limons	45 244,44 €	
TOTAL			115 391,64 €	63 522,15 €

La décision modificative n° 1 prévoir également en recette, la somme reversée par Semerap relative à la redevance performance des réseaux – en dépense, le même montant qui sera reversé à l'Agence de l'Eau.

DELIBERATION

Le comité syndical, les explications entendues et après en avoir délibéré, avec 67 voix POUR et 1 abstention, décide :

- D'adopter la Décision Modificative n° 1.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
 Jour, mois et an que ci-dessus.
 La Présidente,
 Amalia QUINTON**

